

Projet de loi fédérale sur les précurseurs de substances explosifs

Madame la directrice,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance avec intérêt de la mise en consultation de l'objet susmentionné et vous remercie de lui donner la possibilité d'exprimer son avis en la matière.

À notre sens, l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi comblerait un certain manque au niveau de la législation suisse dans ce domaine et nous soutenons donc ce projet dans son entier et sans réserve.

Dans un souci de sécurité national et international, il est très important que la Suisse légifère dans ce domaine pour éviter que notre pays soit une porte ouverte au commerce de précurseurs d'explosifs. Le fait d'instaurer un système d'autorisation obligatoire pour l'achat de ces produits et de tenir un registre permettant de disposer de l'identité des personnes qui sollicitent ces produits sont de bonnes dispositions.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions d'agréer, Madame la directrice, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 21 mars 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND